

# Risques industriels et aménagement du territoire

Présenté par l'Association  
industrielle de l'Est de Montréal  
Consultation publique sur le projet  
Contrecoeur

# Plan

1. L'AIEM et sa mission?
2. Le CMMI un exercice de concertation locale dans le domaine du risque industriel...
3. La gestion du risque d'accident industriel majeur dans l'Est...
4. Piste de réflexion: aménagement du territoire et risques engendrés par les activités humaines
5. Conclusions

# L'AIEM et sa mission

# L'AIEM

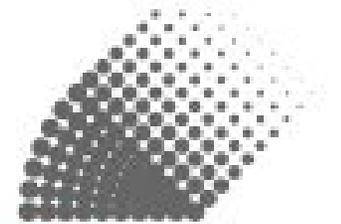
**Fondée en 1960, l'AIEM regroupe des établissements industriels de l'est de l'île de Montréal qui sont actifs dans les secteurs:**

- du raffinage de pétrole et de la chimie connexe
- de la pétrochimie
- de la métallurgie
- de stockage de gaz naturel, d'hydrocarbures et autres produits

# Les membres...



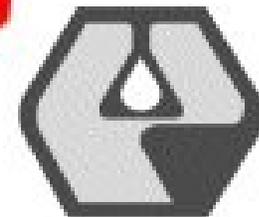
**MARSULEX**



**ParaChem**



pttpolycanada



PÉTROMONT™



# Sa mission, sa vision et ses valeurs...

## ❑ Mission

- Contribuer à l'harmonisation des activités industrielles de ses établissements membres avec leur milieu urbain.

## ❑ Vision

- L'AIEM vise la poursuite des activités de ses établissements membres, dans le respect de l'environnement et en harmonie avec la communauté locale, dans un contexte fortement urbanisé.

## ❑ Ses valeurs

- Ouverture et dialogue
- Respect des collectivités locales
- Respect de l'environnement



# **LE COMITÉ MIXTE MUNICIPAL INDUSTRIEL**

# L'historique du CMMI

- ***En 1995, dans un contexte non-réglementé à l'époque et avec la collaboration des villes locales,*** un nouveau projet prend forme dans l'Est de Montréal: le CMMI (Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de l'île de Montréal)

## **Le CMMI existe, entre autres, parce que :**

- Malgré les activités de prévention, un risque d'accident demeure
- Les conséquences d'un tel accident peuvent être amoindries si elles sont bien maîtrisées
- Un secteur industriel responsable qui veut gérer ses risques...

# Qu'est-ce que le CMMI?

- Le CMMI est un regroupement **volontaire** de représentants des administrations municipales, de citoyens et d'entreprises industrielles de l'Est de Montréal, ainsi que d'organismes gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la santé, de la sécurité civile et de l'environnement.
- Ils ont une **volonté commune** de participer activement aux démarches de prévention, d'intervention et de communication.



# **LA GESTION DU RISQUE DANS L'EST DE MONTRÉAL**

# Mesures d'urgences

## ■ Domaine de travail des CMMI:

### □ Approche:

#### ■ PPIR et Communications (Guide du CRAIM)

- **P**révention (Identification des dangers, **évaluation des conséquences** et sécurité opérationnelle)
- **P**réparation des mesures d'urgences
- **I**ntervention efficace lors d'incidents
- **R**établissement efficace après accidents

### □ Résultats:

- **PRÉVENTION: de nombreux risques présents au début de cet exercice volontaire, ont été soit éliminés soit réduits considérablement.**
- **Plans de mesures d'urgence** avec nouveaux protocoles et meilleure connaissance des intervenants
- **Systemes d'alerte** et consignes de mise à l'abri sécuritaire
- **Information** pour les partenaires et voisins

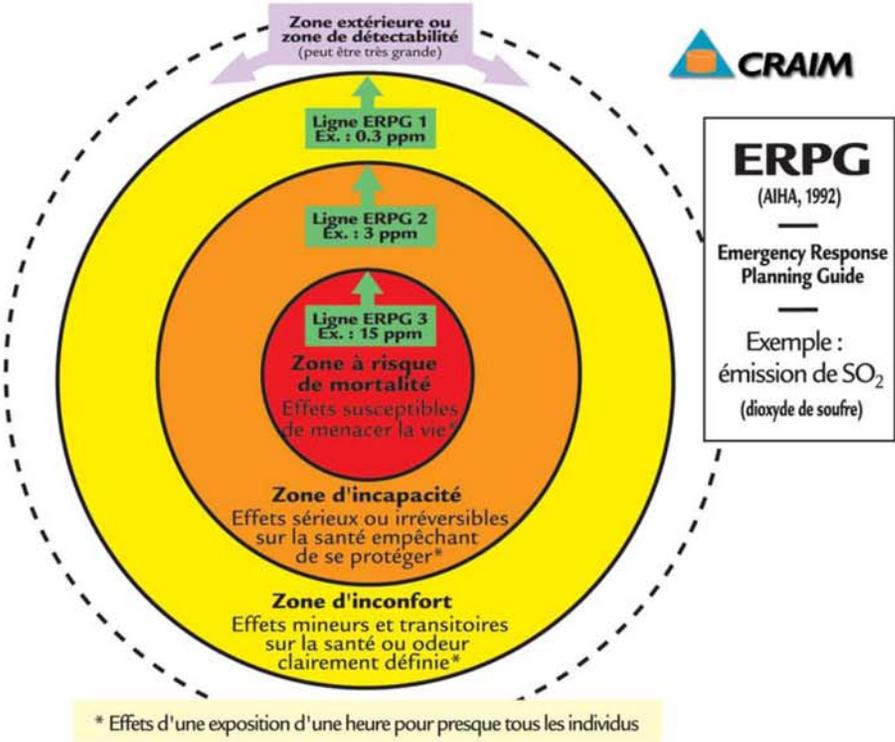
# Les activités du CMMI de l'Est



- Élaboration des outils pour l'identification des dangers et l'évaluation des conséquences hors sites d'accidents (1996-1999)
- Activités de prévention des membres: élimination de dangers et/ou diminution des dangers présents dans l'Est (1995-...)
- Communication des résultats des évaluations des conséquences (2004-...)
- Planification concertée des mesures d'urgence pour les sites fixes et mise en place de système d'alerte de mise à l'abri, en cas de relâchement d'une gaz ou vapeur toxique ou irritante (2000-2005)
- Réflexions sur l'aménagement du territoire suite au dépôt du rapport Canterm par le BAPE et partenaire de l'exercice de concertation locale et nationale sur les règles d'aménagement du territoire (2006-...)

# La planification concertée des mesures d'urgence au CMMI

- Identification des scénarios d'accidents industriels majeurs (normalisés et alternatifs) pour les sites fixes des membres du CMMI.
- Détermination des zones d'impacts hors sites des accidents alternatifs retenus, en fonction des seuils d'effets considérés (toxicité, radiation et surpression)
- La préparation des plans de mesures d'urgence en fonction des zones d'impact
  - *Plans d'intervention concertés avec partenaires municipaux et gouvernementaux*
  - *Communications et consignes sécuritaires pour populations riveraines*
  - *système d'alerte à la population*



## Niveaux de danger utilisés selon le risque

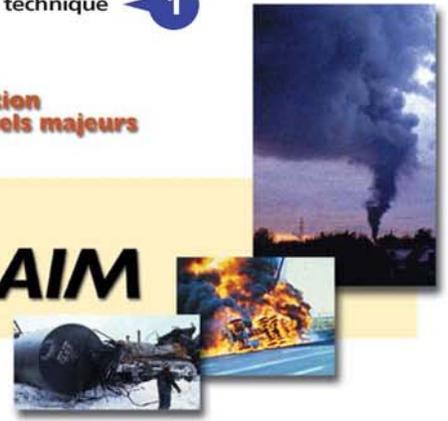
**NIVEAU DE DANGER :** Concentration d'une matière dangereuse dans l'air suite à une émission, à un flux thermique en cas d'incendie et/ou une onde de choc en cas d'explosion à partir desquels il peut y avoir des dommages sérieux ou irréversibles à la santé et à la vie.

Risques	Conséquences générales	Niveau de danger	Conséquences au niveau de danger
Incendie	Dégagement de chaleur et de fumée.	5 kW/m <sup>2</sup>	Provoque des brûlures au second degré à 40 secondes
Explosion	Le mélange de vapeurs combustibles formé peut exploser au contact d'une source chaude ou d'une étincelle.	1 psi (livre par pouce carré) ou 68 mbar	L'onde de surpression produite peut entraîner des blessures causées par le bris de fenêtres. (Glasstone 1977, CCPS Guidelines for Evaluating the Characteristics of Vapor Cloud Explosions, Flash Fires, and BLEVEs, 1994).
Émission toxique	Un nuage toxique se forme et se déplace avec le vent en se diluant dans l'air. Ce nuage peut être visible ou non.	ERPG 2 ou AEGL 2	Concentration d'une substance dans l'air sous laquelle ou à laquelle presque tous les individus <b>peuvent être exposés jusqu'à une heure</b> sans qu'il y ait d'effets sérieux et irréversibles sur la santé ou sans qu'ils éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de se protéger.

Dépliant de vulgarisation technique

1

**Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs**



## Scénario normalisé versus scénario alternatif

### Vision et mission du CRAIM

#### Vision

**FAVORISER L'ÉMERGENCE** d'une culture de gestion concertée des risques industriels, principalement ceux impliquant des matières dangereuses.

#### Mission

**OFFRIR UN LIEU COMMUN** où tous les intervenants concernés par les risques industriels peuvent se rencontrer pour échanger leurs connaissances dans le but de réduire la fréquence et la gravité des accidents industriels.

# Planification des mesures d'urgence



# Zones d'impacts et site Contrecœur





## Les **bons réflexes**



N'utilisez pas le téléphone inutilement. En cas d'urgence, il faut composer le 9-1-1.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes, les fenêtres et la ventilation.



Écoutez la radio.

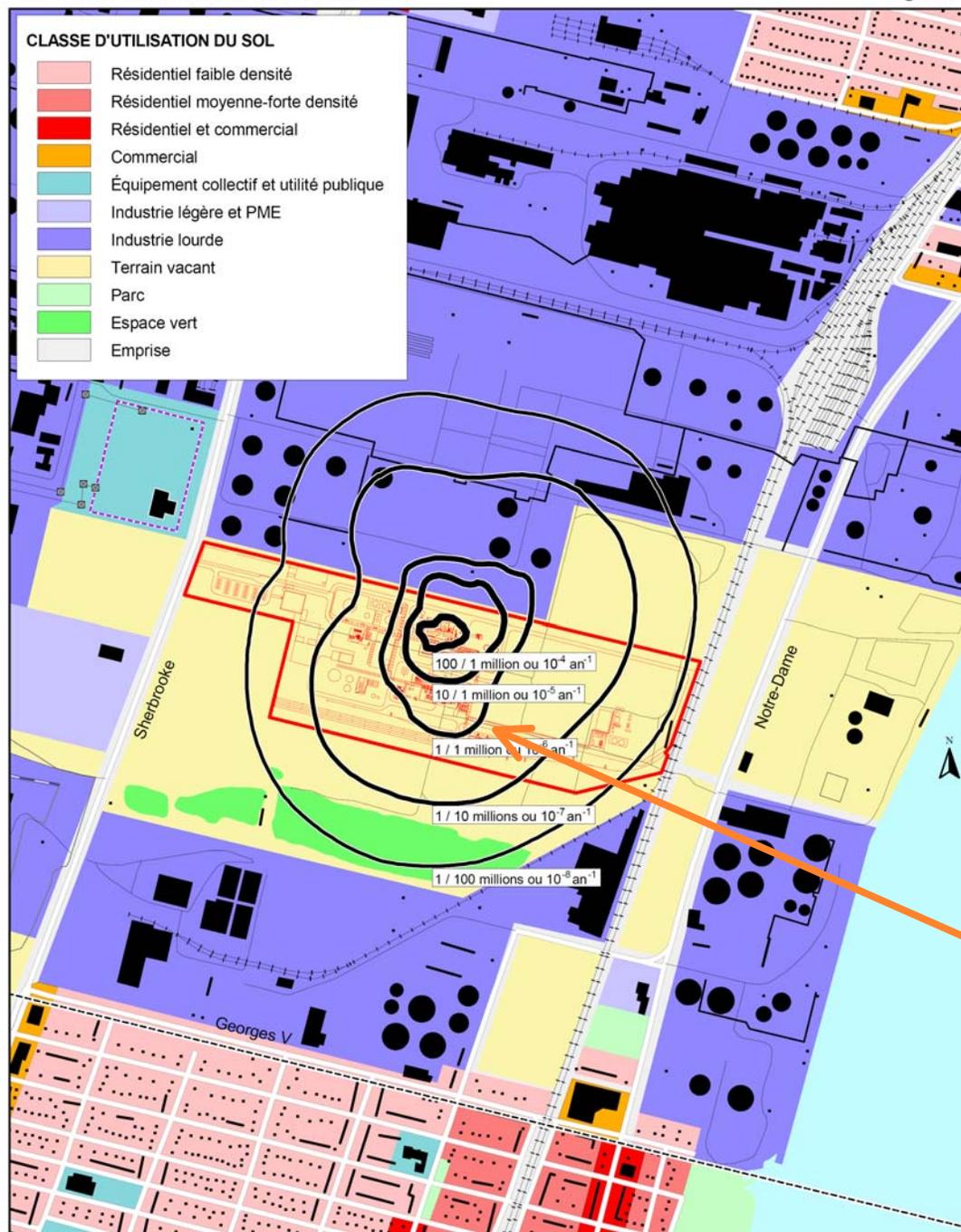


Sécurité publique et  
Protection civile Canada

Public Safety and Emergency  
Preparedness Canada



**PISTE DE RÉFLEXION: AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET RISQUES  
ENGENDRÉS PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES**



Courbes de risques individuels d'Interquisa

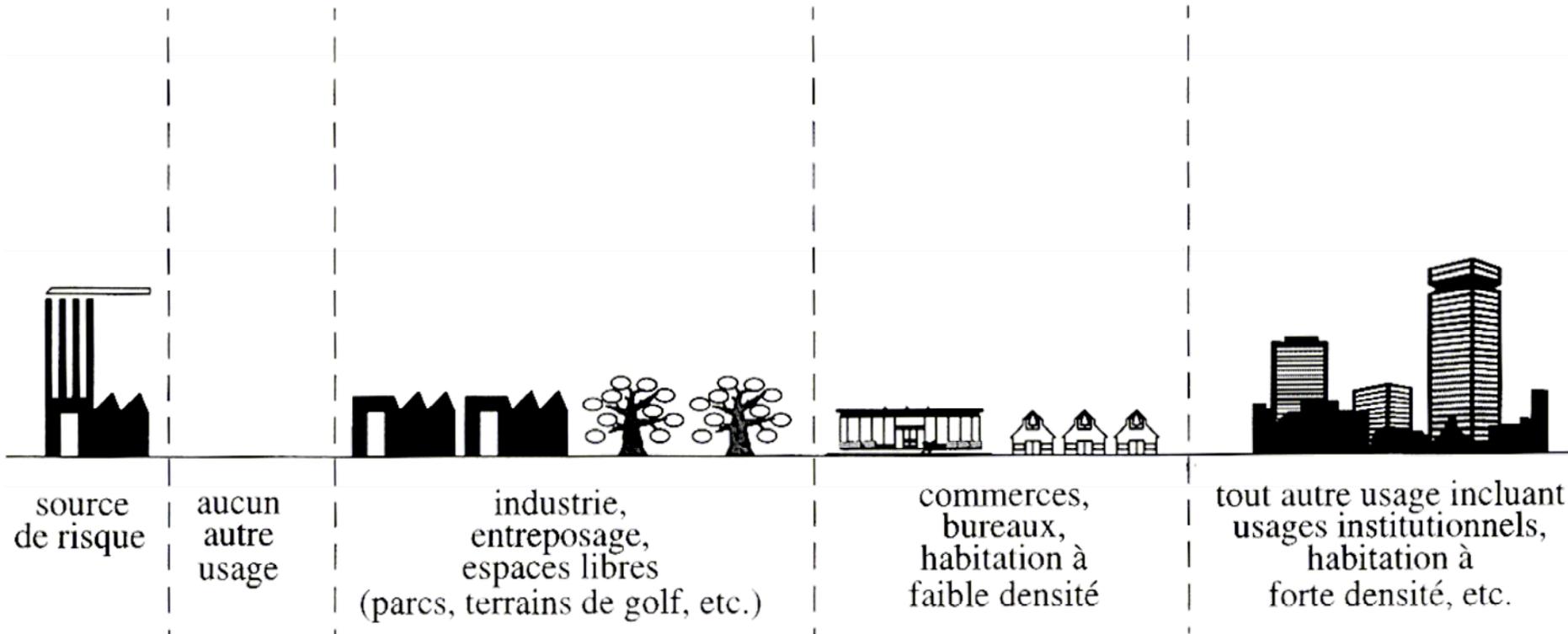
10<sup>-6</sup>

## Risques individuels et usages acceptables - CCAIM

100 sur un million  
( $10^{-4}$ )

10 sur un million  
( $10^{-5}$ )

1 sur un million  
( $10^{-6}$ )



- Le CCAIM n'existe plus (OMS, MAMR)
- RI non exigé par les directives du MDDEP
- Très approximatif (critères, pas normes)
- Difficile à percevoir

# **DIMENSION SOCIALE IMPORTANTE**

**LE RISQUE: DOMAINE DE L'INCERTAIN**

**NÉCESSITÉ D'UNE IMPLICATION IMPORTANTE DES  
GOUVERNEMENTS: LÉGITIMITÉ ET IMPUTABILITÉ.**

**Dimension sociale de l'acceptabilité du risque (plusieurs acteurs) :**

- Promoteur
- Ingénieur
- Gouvernement
- Citoyen
- Municipalité
- Entreprises



# **CONCLUSIONS**

- Il y a un fort consensus quant à l'importance d'établir des règles claires et bien définies, à l'échelle du Québec, sur l'aménagement du territoire face au risque industriel
- Aucune réglementation qui permette de se prononcer sur l'acceptabilité du projet Contrecœur face au risque technologique
- Il y a nécessité d'établir ce cadre réglementaire en concertation.
- L'AIEM et Solidarité Mercier-Est sont déjà mobilisés:
  - Comité interne de l'AIEM sur la « gestion du risque et aménagement du territoire
  - Comité interministériel qu'on souhaite « élargi »
  - Table de concertation aménagement et environnement de l'est de l'île de Montréal